

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL386

présenté par
Mme Luquet

ARTICLE 1ER I

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si nous devons afficher une certaine fermeté sur l'immigration illégale, celle-ci ne peut s'exercer sur la santé des femmes et des hommes. Nous avons aussi un devoir d'humanité que certains semblent oublier un peu trop vite, trop pressés de tomber dans un populisme exacerbé.

Non, les migrants n'ont pas pour première motivation de venir en France pour notre système de santé.

De plus, la suppression de l'AME ne répond à aucune logique médicale ou de rationalité budgétaire, bien au contraire. Nous prendrions le risque de voir exploser des maladies ou pathologies en plus de voir nos dépenses de santé augmenter face au report que cela engendrerait sur nos services d'urgence notamment. Ne soigner que des situations urgentes reviendrait à attendre que le patient soit exposé à un enjeu vital alors même qu'il aurait pu être traité en amont, avec là encore des conséquences sur nos dépenses publiques.

Pour préserver notre humanité, pour préserver la santé de tous et pour garantir une bonne gestion de nos dépenses publiques, cet amendement supprime cet article qui crée une simple aide médicale d'urgence.